

**Bureau du 2 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4604**

|           |  |
|-----------|--|
| objet :   | <b>Comité de suivi des Etats généraux du logement (EGL) - Convention - Subvention de fonctionnement à la Fonda Rhône-Alpes</b> |
| service : | Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat                       |

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Devant les difficultés croissantes de certains ménages à se loger dans le contexte actuel de crise du logement accessible, un comité d'associations, d'élus, d'habitants et de militants politiques s'est formé en 2003 pour organiser des Etats généraux du logement (EGL) de l'agglomération lyonnaise, qui se sont tenus les 23 et 24 janvier 2004 avec l'appui de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes.

Le comité d'organisation créé à cette occasion, domicilié à la Fonda Rhône-Alpes, a progressivement évolué en comité de suivi. Ce dernier a ainsi pu être associé, dès le début du processus, à l'élaboration du deuxième programme local de l'habitat (PLH) au sein en particulier de l'atelier "renouvellement urbain". Une concertation régulière a eu lieu avec les acteurs du projet dans ce cadre en 2004 et 2005, permettant d'enrichir et de coproduire certains des éléments intégrés au projet de PLH, telle que la charte du relogement dans les opérations de renouvellement urbain.

Devant l'intérêt de pérenniser l'existence du comité de suivi et de renforcer son action en matière de démocratie participative par son élargissement en direction des associations de locataires, des syndicats et des collectifs d'habitants, il devient nécessaire de le soutenir afin qu'il puisse :

- se doter de moyens en secrétariat pour assurer les tâches courantes jusque là assurées à titre bénévole par ses membres,
- organiser une nouvelle journée de mobilisation, d'échanges et débats entre acteurs du logement, élus, associations et habitants, qui aura lieu en novembre 2006.

Le montant de la participation financière sollicitée par la Fonda Rhône-Alpes auprès de la Communauté urbaine s'élève à 12 000 €. Elle s'intègre dans un budget global de 20 000 € TTC, comprenant la rémunération d'un poste de secrétariat à mi-temps pour l'année 2006, de l'ordre de 15 000 €, et les frais d'organisation de la journée de novembre 2006, s'élevant à 5 000 €. Le complément de financement est apporté par une subvention de la fondation de France ;

Vu ladite convention ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la participation de la Communauté urbaine à la Fonda Rhône-Alpes au titre du comité de suivi des Etats généraux du logement pour un montant de 12 000 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention d'attribution de la subvention.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 853.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,